

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 75 (1949)
Heft: 1

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francs

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie

F. ROUGE & Cie
à Lausanne

Prix du numéro :
1 Fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. † L. HERTLING, architecte; P. JOYE, professeur; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. D'OKOLSKI, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. MARTIN, architecte; E. ODIER, architecte; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte; G. FURTER, ingénieur; R. GUYE, ingénieur; *Valais* : MM. J. DUBUIS, ingénieur; D. BURGNER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
larg. 47 mm.) 20 cts.
Réclames : 60 cts. le mm.
(largeur 95 mm.)
Rabais pour annonces
répétées

ANNONCES SUISSES S.A.

5, Rue Centrale
Tél. 2 33 26
LAUSANNE
et Succursales

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE**

A. STUCKY, ingénieur, président; M. BRIDEL; G. EPITAUX, architecte; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Construction de bâtiments universitaires au Mail, à Neuchâtel.* Concours d'architecture. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : *Extrait des procès-verbaux du Comité central, juin-octobre 1948; Communiqués du Secrétariat.* — **CORRESPONDANCE :** *Lettre ouverte.* — **BIBLIOGRAPHIE.** — **SERVICE DE PLACEMENT.**

Construction de bâtiments universitaires au Mail, à Neuchâtel

CONCOURS D'ARCHITECTURE

La Faculté des sciences de l'Université devant faire face à des besoins toujours croissants, le Département des travaux publics du canton de Neuchâtel prévoit la construction de nouveaux bâtiments devant abriter les instituts de chimie, de zoologie et de botanique.

Ces instituts firent l'objet d'un concours d'architecture ouvert au printemps 1948.

Les immeubles étaient à construire au lieu dit « au Mail », sur une parcelle déjà partiellement occupée par l'institut de géologie. Il devait être prévu la construction de deux bâtiments distincts; l'un destiné à recevoir l'institut de chimie, l'autre l'institut de zoologie et l'institut de botanique.

La partie sud du terrain devait être réservée à l'aménagement d'un jardin botanique.

Le premier bâtiment (zoologie et botanique) devait comporter les locaux suivants :

Sous-sol, magasins et dépôts; *rez-de-chaussée*, institut de zoologie (grand laboratoire, aquariums, verrerie, photographie, chimie biologique, microtomie, cabinet du professeur, laboratoire privé, assistant, doctorant, petite salle de cours, collections, bibliothèque, escaliers, vestibule, etc.); *premier étage*, institut de botanique (laboratoire, herbiers, verrerie, photographie, chimie biologique, étuves, microtomie, cabinet du professeur, laboratoire privé, petite salle de cours, bibliothèque, escalier, vestibule, etc.); *deuxième étage* (ou en annexe), une salle de travaux pratiques et dépendances.

Le second bâtiment (chimie) devait être construit en éléments de 6,50 × 3,35 m environ de surface utile qui, juxtaposés,

formeront des locaux de la grandeur voulue et pourront être aménagés indifféremment en laboratoire, bureau, bibliothèque, etc. Les parois séparant ces locaux devaient être soit en galandages, soit vitrées, et pouvoir être déplacées cas échéant, sans grandes difficultés.

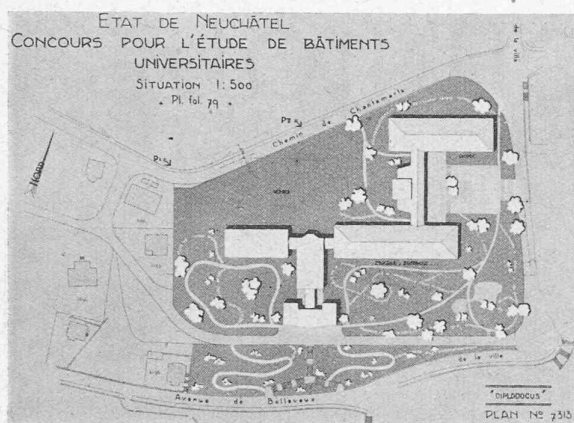
L'énumération des locaux nécessaires s'établissait sur cette base comme suit :

Sous-sol, dépôts et magasins; *rez-de-chaussée*, travaux pratiques, chimie-physique (3)¹, photographie (1), recherches de chimie-physique (3 × 1), collections de chimie-physique (1), collections électro-chimie (1), recherches de chimie organique (3 × 1), travaux malodorants (2), combustions organiques (1), grande bibliothèque (3), petite bibliothèque (1), verrerie (2), travaux malodorants inorganiques (1), escalier, vestibule, etc.; *premier étage*, premier professeur (3), balances (1), préparateur (1), atelier (1), assistant (1), deuxième professeur (3), laboratoire de préparations organiques (3), assistant de chimie organique (1), laboratoire de chimie inorganique (2), grand laboratoire chimie analytique (6), escalier, vestibule, etc.; *deuxième étage* (ou en annexe), des salles de cours et divers locaux de préparation et de collection.

Le concours était réservé aux architectes neuchâtelois, quelle que soit leur résidence en Suisse et aux architectes suisses domiciliés dans le canton de Neuchâtel depuis un an au moins.

¹ Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'éléments 6.50 × 3.35 m.

(Voir suite page 5).



CONCOURS POUR DES BATIMENTS UNIVERSITAIRES AU MAIL, A NEUCHATEL

1^{er} prix,
projet « Diplodocus »,
M. A. Lozeron, architecte, à Genève.

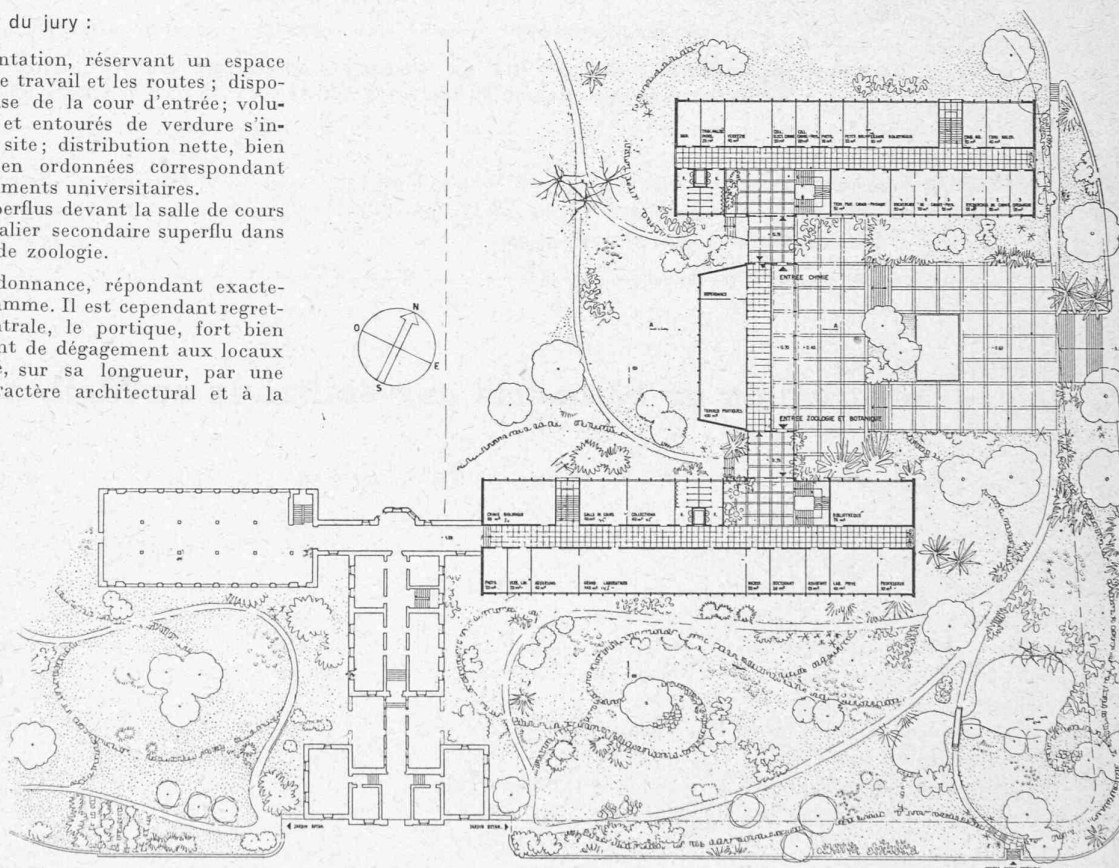
Situation. — Echelle 1 : 3500.

Jugement du jury :

Avantages. — Bonne implantation, réservant un espace avantageux entre les locaux de travail et les routes; disposition judicieuse et harmonieuse de la cour d'entrée; volumes restreints bien équilibrés et entourés de verdure s'intégrant agréablement dans le site; distribution nette, bien éclairée et aérée; façades bien ordonnées correspondant bien à la destination de bâtiments universitaires.

Inconvénients. — Locaux superflus devant la salle de cours et le local des collections; escalier secondaire superflu dans le bâtiment de botanique et de zoologie.

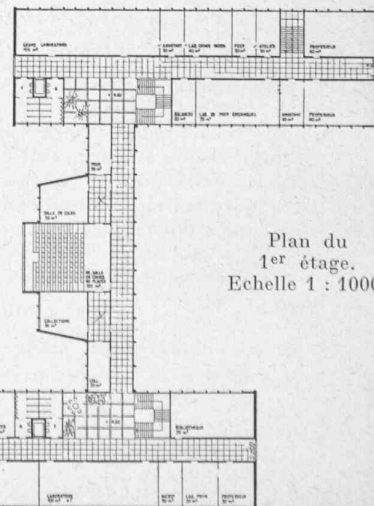
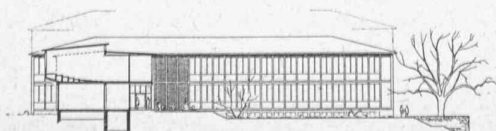
Beau projet d'une belle ordonnance, répondant exactement aux conditions du programme. Il est cependant regrettable que dans la partie centrale, le portique, fort bien exprimé à l'extérieur, et servant de dégagement aux locaux situés à l'ouest, soit subdivisé, sur sa longueur, par une paroi médiane nuisible au caractère architectural et à la grandeur de l'ensemble.



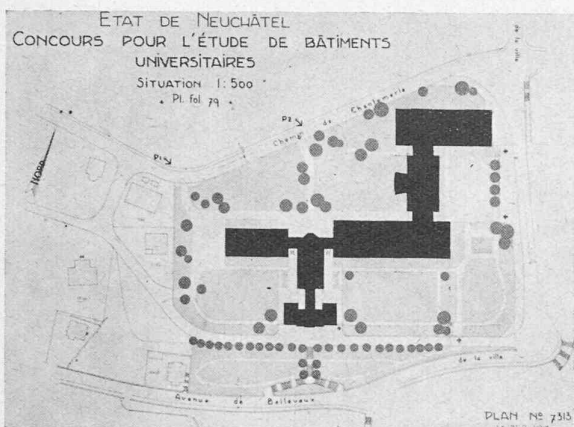
Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 1000.



Façades est et ouest,
coupe A-A.
Echelle 1 : 1000.



Plan du
1^{er} étage.
Echelle 1 : 1000.

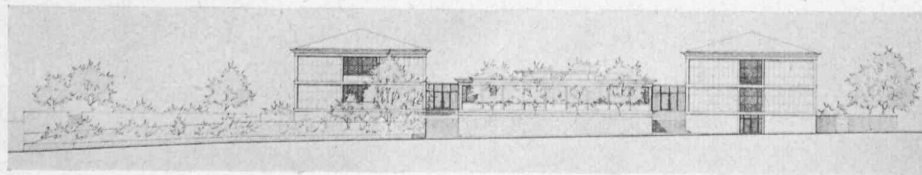
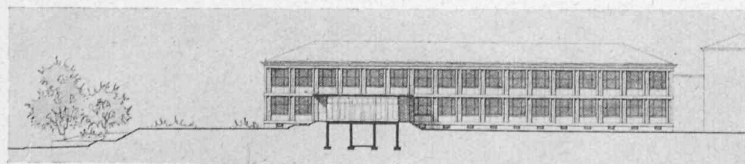
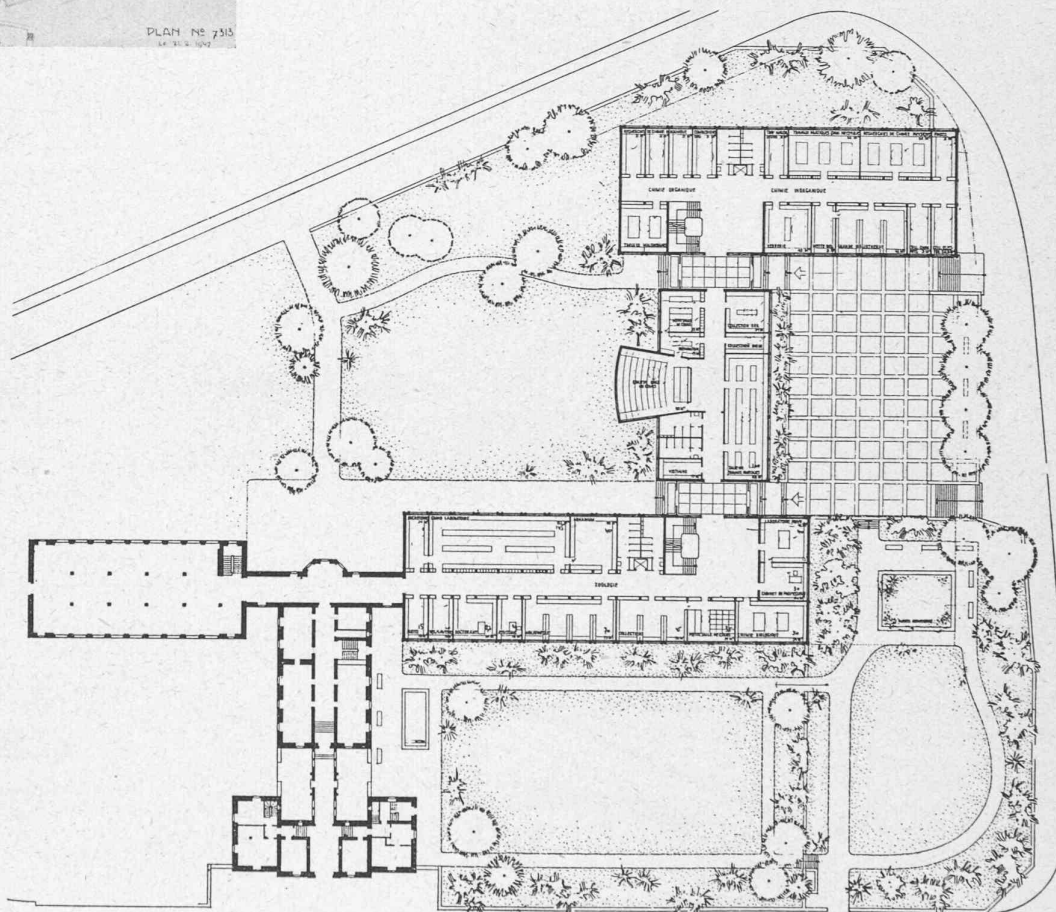


Situation 1 : 3500.

Jugement du jury :

Avantages. — Bonne implantation, réservant des espaces avantageux entre les locaux de travail et les routes; volumes simples, restreints, s'intégrant agréablement dans le site.

Inconvénients. — Halls de dimensions exagérées; en revanche couloir de l'annexe étriqué et peu éclairé; séparation des instituts insuffisante dans l'annexe.

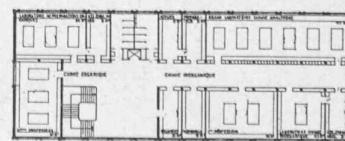
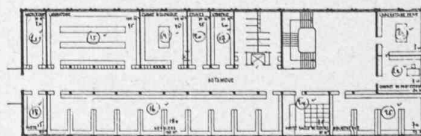
Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 1000.

Façades. — Echelle 1 : 1000.

CONCOURS POUR DES BATIMENTS UNIVERSITAIRES
AU MAIL, A NEUCHÂTEL2^e prix,

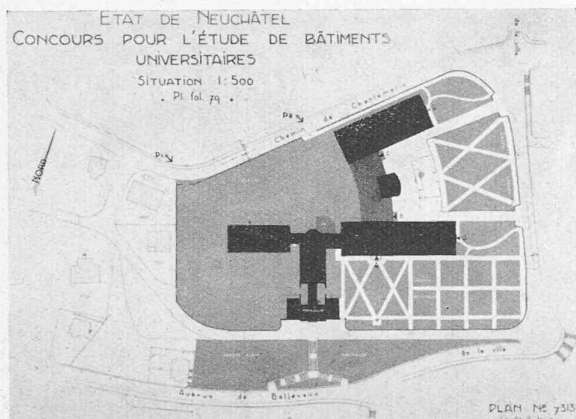
projet « Allegro »,

M. Billeter, architecte, à Neuchâtel.

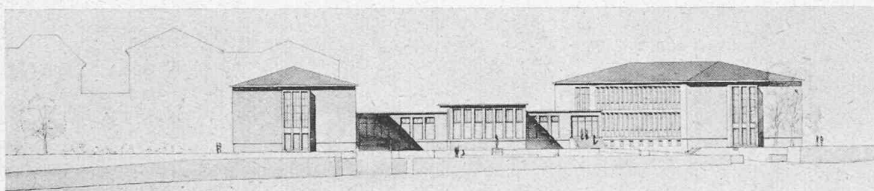
Plans du 1^{er} étage. — Echelle 1 : 1000.

CONCOURS POUR DES BATIMENTS UNIVERSITAIRES AU MAIL, A NEUCHÂTEL

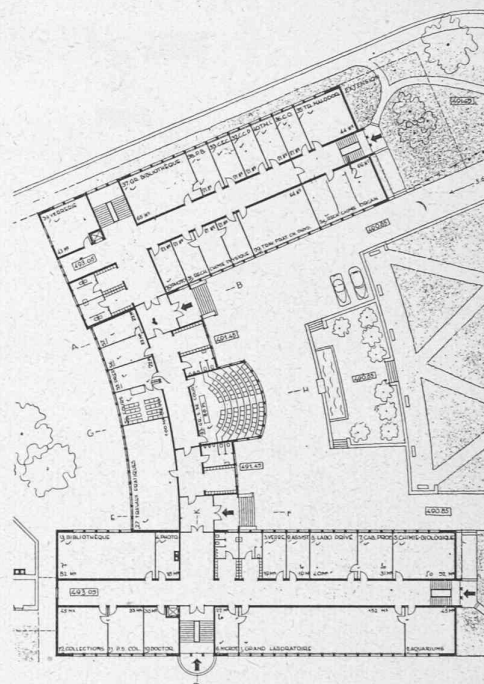
3^e prix, projet « Bissectrice et Diagonales », MM. J.-P. et R. de Bosset, architectes, à Neuchâtel.



Situation 1 : 3500.



Façade nord. — Echelle 1 : 1000.



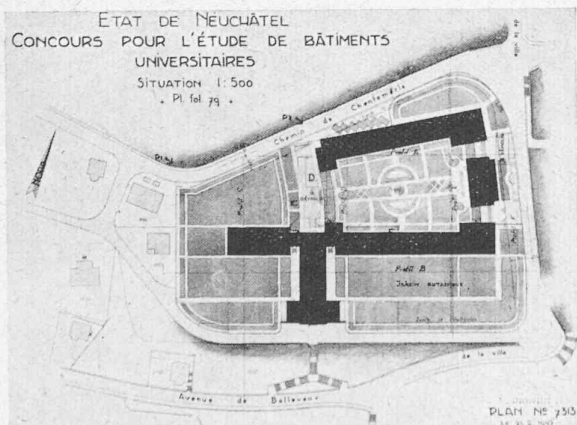
Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 1000.

Jugement du jury :

Avantages. — Implantation relativement bonne ; entrées bien placées ; aspect acceptable.

Inconvénients. — Vestibules d'entrées étriqués ; dégagements mal éclairés ; séparation insuffisante des instituts dans l'annexe ; entrées secondaires non désirables.

4^e prix, projet « Epreuve », MM. M. Chappuis et C. Pizzera, architectes, à Neuchâtel.

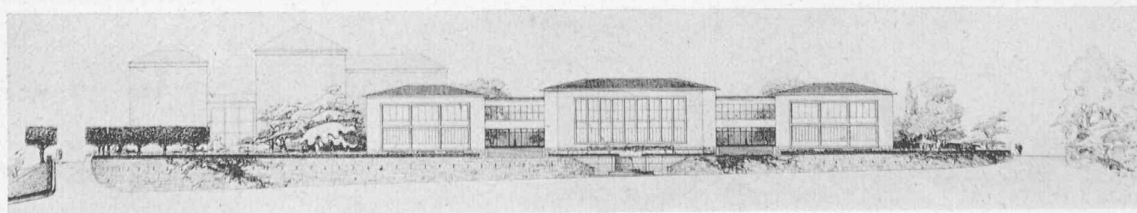


Situation 1 : 3500.

Jugement du jury :

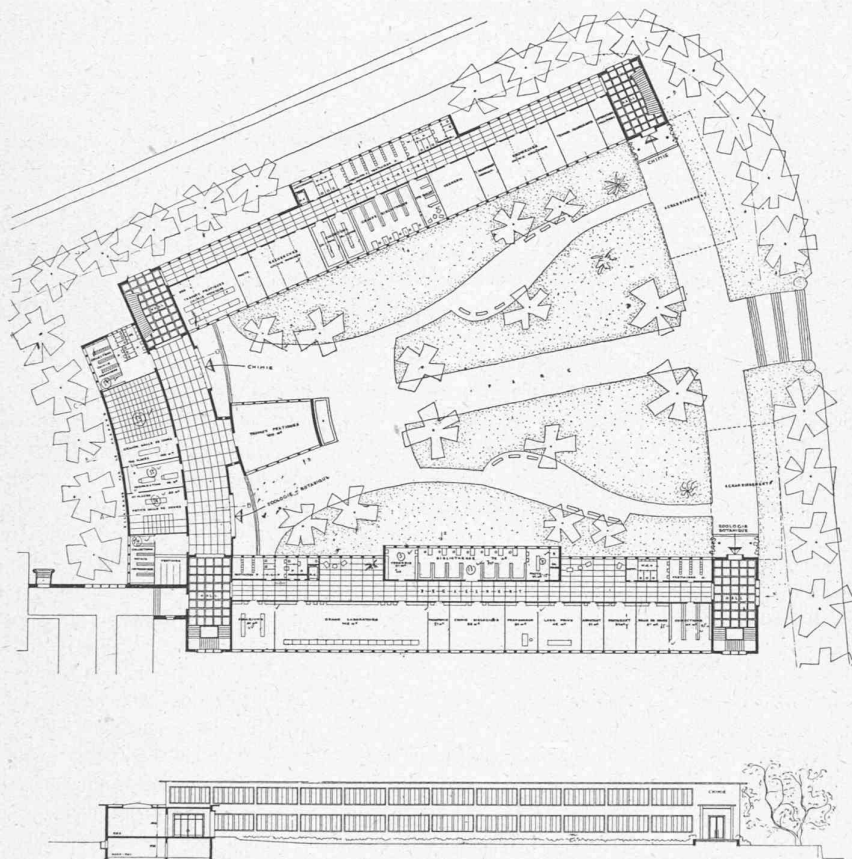
Avantages. — Belle composition aérée ; groupement des locaux satisfaisant ; bonne tenue des façades.

Inconvénients. — Conception erronée de l'implantation dans le cas particulier, conduisant à un compartimentage excessif du terrain ; façades est des bâtiments trop rapprochées de la rue ; confusion quant à la disposition de la salle de travaux pratiques de zoologie et du local de collections de chimie.



Façade. — Echelle 1 : 1000.

CONCOURS POUR DES BATIMENTS UNIVERSITAIRES AU MAIL, A NEUCHÂTEL

5^e prix,

projet « 19054 »,

M. B. Calame, architecte, à Lausanne.

Jugement du jury :

Avantages. — Composition claire et aérée ; accès bien situés.

Inconvénients. — Compartimentage excessif du terrain ; agrandissements défectueux, fermant la cour intérieure ; mauvaise distribution du corps central ; emplacement et forme de la salle des travaux pratiques inadmissibles ; solution nécessitant trop d'entrées.

Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 1000.

Elevation sur parc.
Echelle 1 : 1000.

Extrait du rapport du jury :

Le jury était composé de MM. P.-A. Leuba, conseiller d'Etat, à Neuchâtel, président ; C. Ott, professeur de droit à l'Université de Neuchâtel ; O. Brechbühl, architecte à Berne ; Ad. Guyonnet, architecte à Genève ; A. Laverrière, architecte à Lausanne ; Marc Piccard, architecte à Lausanne ; Jean Tschumi, architecte à Lausanne. (Suppléants : MM. J.-G. Baer, professeur de géologie et A. Béguin, intendant des bâtiments de l'Etat.)

Il s'est réuni les 7, 11 et 13 octobre 1948. Dix-neuf projets ont été présentés dans les délais impartis.

Les critères suivants ont servi de base à l'examen des projets :

- a) La disposition générale des bâtiments sur le terrain et leur orientation ; les accès et les entrées à chacun des bâtiments ; l'aménagement des espaces libres ;
- b) les possibilités d'extension ;
- c) la distribution intérieure des locaux ; les circulations horizontales et verticales ;
- d) l'aspect extérieur des bâtiments : volumes, espaces, façades ;
- e) le cube des bâtiments.

Au premier tour est éliminé un seul projet exprimé négligemment et ne présentant manifestement aucune qualité ; au second tour, trois projets sont écartés comme ne possédant pas les qualités suffisantes ou parce qu'ils accusent de graves défauts.

Après avoir, au troisième tour, éliminé quatre projets, le jury décide de retenir pour être primés les six projets restant en présence ; il en rédige les critiques détaillées, établit le classement et fixe comme suit les prix : 1^{er} prix, projet « Diplococus », 5500 fr. ; 2^e prix, projet « Allegro », 3000 fr. ; 3^e prix, projet « Bissectrice et Diagonales », 2500 fr. ; 4^e prix, projet « Epreuve », 1500 fr. ; 5^e prix, projet « 19054 », 1400 fr. ; 6^e prix, projet « Stop », 1100 fr. Prenant en considération la valeur incontestable du projet « Sous les ormes du Mail », le jury en recommande l'achat pour le prix de 2500 fr. Selon l'article 40 des « Principes S. I. A. », il déclare que le projet ayant obtenu le premier prix justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

Après signature du procès-verbal, le jury procède à l'ouverture des enveloppes qui révèlent les noms des lauréats suivants :

- 1^{er} prix : M. A. Lozeron, architecte, à Genève.
 - 2^e prix : M. M. Billeter, architecte, à Neuchâtel.
 - 3^e prix : MM. J.-P. et R. de Bosset, architectes, à Neuchâtel.
 - 4^e prix : MM. M. Chappuis et C. Pizzera, architectes, à Neuchâtel.
 - 5^e prix : M. B. Calame, architecte, à Lausanne.
 - 6^e prix : MM. M. et P. Braillard, architecte, à Genève.
- Projet acheté : MM. J. Perrelet et L. Stalé, architectes, à Lausanne.